****

**Déclaration d’Haïti**

39**ème session du Groupe de travail**

**1-12 Novembre 2021**

**Examen Périodique Universel**

**Antigua-et-Barbuda**

 La délégation haïtienne souhaite la bienvenue à la délégation d’Antigua-et-Barbuda et la remercie de la présentation de son rapport national à l’occasion de son 3e passage à l’Examen périodique universel.

 Haïti se réjouit des efforts déployés par Antigua-et-Barbuda dans l’adoption de plusieurs textes de loi visant à renforcer son cadre national de protection des droits de l’homme dans le cadre du deuxième cycle de l’Examen périodique universel.

 Haïti a pris note du suivi accordé à plusieurs recommandations formulées à Antigua-et-Barbuda lors du dernier cycle. Elle salue notamment la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels. Elle note également qu’en 2018 , le pays avait ratifié l’Accord régional sur l’accès à l’information et l’accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Dans un esprit constructif, Haïti souhaite formuler à Antigua-et-Barbuda deux recommandations :

1. Poursuivre les efforts en matière de lutte contre les discriminations faites à l’égard des femmes et des filles, notamment en définissant des politiques, dans une approche inter-sectionnelle, pour favoriser la visibilisation de cette catégorie dans les espaces de décision publique et politique du pays et dans les domaines scientifiques ;
2. Mettre en place des politiques publiques environnementales efficaces afin de lutter contre les impacts du dérèglement climatique (les inondations, cyclones et ouragans) dans le pays ; promouvoir la suppression progressive de l’utilisation des plastiques à usage unique afin de protéger les océans.

Haïti souhaite plein succès à Antigua-et-Barbuda dans la mise en œuvre des recommandations du 3e cycle.